



MAIRIE
DE
CASTILLON DU GARD

Service : Secrétariat Général
Tél : 04.66.37.69.67
Réf : CM_12 01 2021

DOCUMENTS
N° 1 à 8

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 janvier 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le douze janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de CASTILLON-DU-GARD, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal de la mairie, sous la présidence de Madame Muriel DHERBECOURT, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. DHERBECOURT ; J.VALLESPI ; T. DEVILLE ; M. SAHNOUNI ; D. COLAS ; M. SORET ; V. GOISBAULT ; C. GOUMENT ; C. MACRON ; N. ANDREOLI ; M. HIVERNAUD ; M. KADIRI ; L. LOPEZ ; L. LUSTREMANT ; C. ROUSSEL ; G. VILAR ; N. LAFFON

PROCURATIONS : B. PEYRO à M. DHERBECOURT ; C. NAVATEL à G. VILAR;

ABSENTS EXCUSES : B. PEYRO ; C. NAVATEL ;

Nombre de votants : 19

Madame le Maire ouvre la séance à 18h00.

SECRETAIRE DE SEANCE :

Proposition de Monsieur Valentin GOISBAULT secrétaire de séance, au vote :

Adopté à l'unanimité

I- APPROBATION DES PROCES -VERBAUX :

Séance du 08 décembre 2020 : adopté à 19 voix « pour » ; 0 « contre » ; 0 « abstention »

II- DELIBERATIONS :

| | | |
|----|--|----------|
| 01 | Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2021 | D01_2021 |
|----|--|----------|

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Il est proposé au conseil municipal de recourir à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2021, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

Adopté à l'unanimité

| | | |
|-----------|--|-----------------|
| 02 | Four Banal – proposition de mise en vente et fixation du prix | D02_2021 |
|-----------|--|-----------------|

Il est proposé au conseil municipal de mettre en vente le Four Banal, d'une superficie habitable de 84.50 m² et d'une surface non comptabilisée de 8.81 m² et d'en fixer le prix à 90 000 €.

Il est proposé de mentionner également qu'il ne pourra pas y avoir de changement de destination (intégré dans la révision du PLU comme suit : dans le centre historique ont été répertoriées les surfaces qui devront rester en surfaces commerciales ainsi que l'exercice d'un droit de préemption)

Adopté à : 16 voix « pour » ; 2 « contre » (G. VILAR + Proc C. NAVATEL) : 1 « abstention » (N. LAFFON)

| | | |
|-----------|--|-----------------|
| 03 | Echange de terrains – Chemin des Oliviers | D03_2021 |
|-----------|--|-----------------|

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et, notamment, son article L1111-1 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2121-29 et L2122-21 ;

Vu la délibération n°D45_2020 en date du 8 décembre 2020,

Considérant qu'il a été approuvé par le conseil municipal de mettre en vente la parcelle cadastrée C1539 située au chemin des Oliviers et/ou de procéder à un redécoupage en vue d'un échange de parcelle,

Il est proposé à l'assemblée délibérante de valider le découpage proposé et de procéder à un échange de terrains avec Monsieur et Madame BONZI.

Adopté à l'unanimité

| | | |
|-----------|--|-----------------|
| 04 | Créations de postes dans le cadre du Parcours Emploi Compétence (PEC) | D04_2021 |
|-----------|--|-----------------|

Il est proposé au Conseil Municipal de créer trois postes dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétence.

En effet, considérant que ces contrats, identiques à ceux créés lors d'un précédent conseil bénéficient désormais d'une aide de l'Etat à hauteur de 65 % pour le Gard au lieu de 40% précédemment, il est proposé :

- De recourir aux contrats relevant du droit privé,
- De créer trois postes dans le cadre du dispositif du Parcours Emploi Compétence dans les conditions suivantes :
 - Contenu des postes :
 - Services administratifs : accueil, urbanisme, état civil, soutien aux services postaux (liste non exhaustive)

- Services techniques : Agent polyvalent des services techniques, entretien des espaces verts, entretien des bâtiments communaux, travaux publics (liste non exhaustive)
- Services techniques : Agent périscolaire – restauration scolaire – entretien des bâtiments communaux
- Durée des contrats : un an
- Durée hebdomadaire de travail : deux postes à 20h00, un poste à 35h00
- Rémunération : SMIC
- De préciser que ces contrats, d'une durée initiale d'1 an seront renouvelables expressément dans la limite de 24 mois sous réserve du renouvellement préalable des conventions passées entre l'employeur et le prescripteur
- D'inscrire au budget 2021 les crédits nécessaires

Adopté à l'unanimité

| | | |
|-----------|---|-----------------|
| 05 | Rétrocession et remboursement d'une concession | D05_2021 |
|-----------|---|-----------------|

Considérant la proposition de M. René CADEL tenant à la reprise communale de leur concession familiale d'une superficie de 3.5m², il est proposé au conseil municipal, de procéder à la récupération de cette concession moyennant le remboursement de la somme de 275€.

Adopté à l'unanimité

| | | |
|-----------|---|-----------------|
| 06 | Travaux de restauration d'une calade chemin de l'Articoyse – Demande d'aide financière | D06_2021 |
|-----------|---|-----------------|

Suite à l'initiative engagée par Madame le Maire, le syndicat mixte des gorges du gardon (SMGG) a établi un devis de réfection totale du chemin de l'Articoyse dans le cadre des chantiers d'insertion.

Considérant que ce chemin est le parcours du GR63, et qu'il permet aux randonneurs de rejoindre à pieds, le centre historique du village, il revêt une vocation touristique de premier ordre et peut donc s'inscrire dans la doctrine du Département au titre des aides accordées pour les « petits aménagements à vocation touristique ».

Il convient donc de formuler une demande de subvention au Département du Gard ainsi qu'à tout organisme pouvant concourir à la réalisation de ce projet.

Adopté à l'unanimité

| | | |
|-----------|--|-----------------|
| 07 | Vente d'un terrain communal – chemin des oliviers | D07_2021 |
|-----------|--|-----------------|

Il est proposé à l'assemblée délibérante de déterminer le prix de vente de la parcelle résultant de l'échange précédant.

Considérant l'emplacement et l'exposition du terrain, sis chemin des Oliviers,

Considérant toutefois, la servitude liée au passage du réseau d'assainissement ainsi que la nature du sol, il convient de fixer le prix à 160 € / m².

Adopté à l'unanimité

Considérant la demande de Monsieur le Préfet, tenant à avoir au sein du conseil municipal, un réfèrent titulaire et un suppléant afin de créer une dynamique sur ces sujets transversaux, il est proposé de désigner ces élus.

Après avoir délibéré et procédé au vote,

Titulaire : M. SAHNOUNI

Suppléant : L. LOPEZ

Adopté à l'unanimité

III- POINTS DIVERS :

17. 5G

18. Vœux

Madame le Maire clôt les débats, remercie l'ensemble du Conseil Municipal et lève la séance à 19h45.

L'ensemble des délibérations est consultable en Mairie.

